

BULLETIN MUNICIPAL



2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014

L'Avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre, tu n'as pas à le prévoir, mais à le permettre.

A De St Exupéry

LA CHAPELLE AUBAREIL

**Le Maire, les membres du Conseil Municipal et
le personnel communal vous souhaitent
d'agréables fêtes de fin d'année, vous
adressent leurs meilleurs vœux pour 2011 et
vous convient à la cérémonie de présentation
des vœux**

**SAMEDI 8 JANVIER 2011
à la Salle Polyvalente à 16h**

Bulletin Municipal 2010

Sommaire

**Le Mot du maire
Salle Polyvalente
Projets 2011**

**ECOLE : Sur les bancs de notre école et votre école vous parle
Extraits comptes-rendus réunions du Conseil Municipal 2010**

Informations diverses

Service de l'eau et d'assainissement

Démarches administratives

Le Point lecture

Le mot des associations

**ANNEXES : Rapport qualité de l'eau Molière et Les Mazaux
Bilan SICTOM Ramassage OM 2010 + tri
Récapitulatif pièces à fournir carte identité**

Le Mot du Maire

Décembre... ! Déjà 2010 appartient au passé ! Le défilé des ans est là, impitoyable...

Et l'horloge du temps égrène les secondes qui voient au même instant s'ouvrir les yeux d'un enfant et se fermer aussi ceux de qui, au terme de leur vie, vont quitter ce monde.

Et entre ces deux événements quoi ? Du quotidien... oui du quotidien, nous sommes pris par le rythme, de l'enfant à l'adulte, du jeune au vieillard, nous n'avons plus le temps. Au début : c'est l'école parfois dès l'âge de deux ans, parce que maman travaille, parce qu'elle n'a pas le choix, puis très vite le collège, le lycée et hop ! ça-y-est on est adulte ! On rentre dans la vie active ! Peut être, hélas, par le chômage ou non plutôt : demandeur d'emploi, c'est moins agressif, cela fait plus propre.... Première déception.

Enfin on arrive à trouver un contrat de travail : un CDD forcément, oui le contrat à durée déterminée, c'est très à la mode ! Et puis ... un peu de chance ... on est embauché ! On va pouvoir penser à sa vie personnelle, avoir une famille, faire des projets, profiter des bonheurs auxquels chacun a droit.

La cinquantaine arrive, les enfants ont grandi, pour eux on s'inquiète déjà, de quoi demain sera-t-il fait ? Connaîtront-ils les mêmes peurs, perte d'emploi, chômage ? et puis cette pression qui fait que l'on ne vous considère uniquement, que pour votre valeur à produire et en plus on vous le dit !

Et l'homme dans tout cela ? Est-il seulement devenu un outil ? 55-56 ans la retraite se profile à l'horizon, oui mais hélas, il semble que cette ligne d'horizon s'éloigne... Normal, on vit plus vieux ! Et puis il faut trouver de l'argent pour payer les pensions ! Si on cherchait bien peut-être Ailleurs

Espérance de vie plus grande ! Bravo !

Mais j'espère que les efforts qui ont amené ce résultat ne serviront pas, uniquement à faire travailler plus longtemps, mais aussi à vivre quelques années de retraite agréable avant d'être rattrapé par l'usure du temps, la maladie, enfin tous ces maux qui font que l'on cesse de vivre avant que l'on ne soit mort.

SALLE POLYVALENTE COMMUNALE

L'inauguration de la salle polyvalente communale a été organisée le Samedi 30 janvier 2010 en présence de M Bernard MUSSET, Sous-Préfet de SARLAT; M Bernard CAZEAU, Président du Conseil Général de la Dordogne, M Germinal PEIRO, Député de la Dordogne, M Jacques CABANEL, Conseiller Général du canton de Montignac, Mme Nathalie MANET-CARBONNIERE, Conseillère Régionale, Mme BRUNETEAU Laurence Architecte et les représentants des Sapeurs-Pompiers et de la Gendarmerie.



Le conseil municipal dans son ensemble tient à exprimer d'une part sa gratitude à toutes celles et ceux qui malgré le mauvais temps ont répondu présents à l'invitation et d'autre part adresse le renouvellement de ses remerciements à Mme et M SHAAP Ine et Yaap pour leur participation et animation musicale talentueuse et chaleureuse et à M ANDRE Roger qui encore une fois, très généreusement a mis à disposition son matériel sono.

Le conseil municipal se réjouit de voir que cette salle est très sollicitée et répond au besoin des utilisateurs. Depuis l'achèvement des travaux en novembre 2009, la salle polyvalente a été louée par les habitants de la commune (19 locations), par des personnes extérieures (3 locations), par des associations (4 locations) et a été mise à disposition à des associations (15 mises à dispositions).

Pour toute réservation s'adresser à la mairie de la Chapelle Aubareil.

Bilan comptable sur l'utilisation de la salle sur une année :

Dépenses de fonctionnement	9 429.38€
Matériel et produits d'entretien + EDF =	5 793.54
Nettoyage :	3 635.84
Recettes location :	4 300.00€

PROJETS 2011

OPERATION AMENAGEMENT DE LA MAIRE

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser l'opération « Aménagement Mairie » au cours de l'année 2011. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la programmation d'aménagement et de restructuration des bâtiments communaux dans la perspective de libérer un espace supplémentaire qui sera affecté à l'école.

La mairie sera déplacée dans les locaux de l'ancienne salle des fêtes du Bourg. Ainsi l'accueil du public, les réunions du conseil municipal, les mariages et les scrutins de vote pourront être organisés sur le même site.

Le Maître d'œuvre désigné, pour la conception et suivi des travaux est Mme Hélène COQ-LEFRANCQ Architecte à Sarlat qui a déjà réalisé pour la commune le Point Lecture et le Multiple Rural.

L'enveloppe financière du projet, retenue dans le plan de financement prévisionnel adopté est d'un montant de 230 000.00€ HT. La commune bénéficiera d'un partenariat financier de l'Etat et du Conseil Général de la Dordogne.

Le jeudi 22 octobre 2010, le Conseil Municipal a reçu Monsieur le Sous-Préfet de Sarlat. Le programme de la journée a été le suivant :

Réunion avec le conseil municipal, présentation de la commune, inventaire des travaux réalisés ces dernières années, présentation du projet « déplacement mairie ».

Visite du Point Lecture, de l'ancienne salle des fêtes (bâtiment devant accueillir la nouvelle mairie), de la zone artisanale de la communauté de communes en présence d'un artisan installé sur un lot, d'un camping et d'une ferme.

Au terme de cette journée, Monsieur le Sous-Préfet s'est dit favorablement impressionné, il a souligné la cohérence dans la chronologie des réalisations des opérations et de leur qualité.

Il s'est réjoui de l'augmentation de notre population et a considéré que c'est un élément positif de plus pour qu'il soutienne notre projet « déplacement mairie » dans la perspective de l'attribution d'une subvention au titre de le DETR (ex DGE).



M Jacques CABANEL, Conseiller Général du canton de Montignac a également fait connaître au cours de la séance du conseil municipal du 28 septembre dernier que ce projet serait soutenu par le conseil général de la Dordogne dans le cadre des contrats d'objectifs et du FEC (fond d'équipement des communes) à hauteur cumulée de 30%.

Au préalable, il conviendra bien évidemment, pour entériner ces subventions, être destinataire des notifications d'attribution.

Le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération est le suivant :

Novembre 2010 : Avant projet définitif –Adoption du plan de financement prévisionnel

Décembre 2010 : Demande Permis de construire

Janvier 2011 : Appel d'offre

Mai 2011 : Commencement des travaux

Novembre 2011 : Achèvement des travaux

Sur les bancs de notre école...

Des projets au service de la pédagogie

Aux cours traditionnels de français, mathématiques, sciences, histoire-géographie, anglais, etc.... s'ajoutent de nombreux projets régulièrement menés par les enseignants de l'école, avec l'aide et le soutien de parents d'élèves. Non seulement, ils servent de support aux apprentissages mais sont également une source d'ouverture à un monde culturel et sportif et de motivation pour tous les enfants.

L'an dernier, les temps forts de l'année scolaire ont été marqués par des rencontres sportives et musicales, une chorale, des visites de musée et d'exposition à Périgueux, la découverte de l'escrime et d'une classe de neige dans les Pyrénées pendant 5 jours.

Cette année scolaire s'annonce toute aussi riche.

En septembre, les élèves ont participé à la journée du sport à Montignac où ils ont découvert de nouvelles pratiques (volley-ball, ski sur herbe, hip-hop, escrime...) et se sont confirmés dans des disciplines plus connues (pétanque, football, rugby).

Le mois d'octobre a été marqué par la semaine du goût sur le thème « cuisine autour du monde ». Les élèves ont passé la semaine à découvrir la culture de différents continents (Amérique du sud, Afrique, Asie et Europe) à travers des activités de cuisine, d'arts visuels, de lecture, de jeux et de conseils diététiques.

La classe de CE2 a participé au concours des maisons à oiseaux, organisé à Valojoux : 4 maisons ont été fabriquées et l'une d'elle a remporté le premier prix.

Le 16 novembre, les élèves se sont rendus au Pôle International de la Préhistoire aux Eyzies où ils ont été initiés à la fouille archéologique et ont visité la grotte de Font de Gaume.

Le 25 novembre, ils ont assisté à l'école à un spectacle d'un conteur Rwandais, dans le cadre des contes du Lébéro.

En décembre, la solidarité sera à l'honneur en participant activement au Téléthon : les élèves récupèrent des bouteilles et bidons en plastique qui seront récupérés par le SICTOM du Périgord noir, lequel fera un don à l'AFM. Enfin, le Père-Noël sera un peu en avance et invitera les enfants à une séance de cinéma.

L'année scolaire va se poursuivre avec notamment des projets sur le cirque, la danse, une initiation au judo et la fabrication d'objets dans le cadre d'échanges avec d'autres classes du secteur de Montignac.

Les actions en faveur de la coopérative scolaire :

Ste Catherine le samedi 27 novembre 2010 à Montignac

Noël : Vente de calendriers réalisés par les élèves et de cartes de vœux.

Loto des écoles le 4 février 2011 à Thonac

Bourse aux vêtements le 26 mars 2011 à la Chapelle Aubareil

Fête des écoles le 17 juin 2011 à Valojoux

2011 : nouvelles technologies et inquiétudes

L'école de La Chapelle Aubareil fait partie du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec l'école primaire de Thonac et les communes de Sergeac et Valojoux.

Il y a quelques mois, la candidature du RPI au projet de « l'école numérique rurale » a été retenue. Grâce à un travail de longue haleine mené conjointement entre les élus et les enseignants, 2 classes vont être équipées d'un tableau blanc interactif et l'école de La Chapelle Aubareil va être dotée de 8 ordinateurs portables.

Malheureusement, les effectifs sont alarmants : à ce jour, il y a 73 élèves sur les 2 écoles.

Si à la rentrée ces effectifs n'augmentent pas on pourrait craindre la fermeture d'une classe. D'autant plus qu'il y aura 9 départs en sixième et le nombre d'élèves qui arriveront en petite section est incertain sur les 15 naissances de 2008 sur les quatre communes.

La fermeture d'une classe impliquerait un effectif supérieur et des niveaux triples par classe.

Les parents d'élèves, les élus et les enseignants

Votre école vous parle :

« Vous avez vu?, le détail des activités qu'enseignants et parents d'élèves ont organisées? Vraiment, je suis fière et je sens bien que s'ils font tout cela, c'est qu'ils m'aiment bien et qu'ils tiennent beaucoup à moi.

Les élus aussi m'aiment bien ... Quand je vois les efforts financiers qu'ils décident de faire pour que je n'ai rien à envier à mes « sœurs » soi-disant plus grandes. Oui je vais être dotée, comme elles, d'un tableau interactif, de huit ordinateurs portables, 19 000 € tout de même ! Subventionnés certes mais

Et puis savez-vous combien, pour que je puisse fonctionner ils m'affectent, par l'intermédiaire du SIVOS, 49 000 € par an! Pris sur le budget de la commune! Cela fait plus de 1 000 € par enfant! Je suis gâtée, mais c'est pour le bien de nos enfants : 4 classes et 2 niveaux par classes ... des conditions idéales pour dispenser un bon enseignement. Mais, car il y a un mais, pour que je conserve mes 4 classes il faut qu'à la rentrée prochaine les effectifs soient suffisants. Cette année, j'accueille 73 élèves, 9 vont me quitter à la fin de l'année scolaire pour le collège, 64 reviendront chez moi en septembre et 15 enfants nés en 2008 sur nos 4 communes sont susceptibles de rentrer, 64+15 = 79...!

Sauvée ! A condition qu'ils viennent tous ou presque, chiche..! Voilà les données... A vous de voir, pensez aux conséquences d'une situation qui ne nous laisseraient que des regrets. »

ECOLE : 2010/2011

Ecole de THONAC Directrice Mme BUQUET Sylvine

1 Classe Maternelle de : 24 Elèves
Enseignante Mme BUQUET Sylvine
1 Classe CP-CE1 15 Elèves
Enseignant M LARDY Loïc

Ecole de LA CHAPELLE AUBAREIL Directeur M FERRET Arnaud

1 Classe CE2 de : 15 Elèves
Enseignante Mme SAUTET- COURNIL Sonia
1 Classe CM1 CM2 de : 19 Elèves
Enseignant M FERRET Arnaud

Total : 73 Elèves au sein du RPI

Les garderies de THONAC et de LA CHAPELLE AUBAREIL sont depuis le 1er janvier 2005 gérées par La Communauté de Communes de la Vallée de La Vézère à la suite du transfert de la compétence enfance.

La surveillance des garderies est assurée par :
Garderie La Chapelle Aubareil : Mme LOBET Colette
Garderie de Thonac : Mme BURGOS Laurence

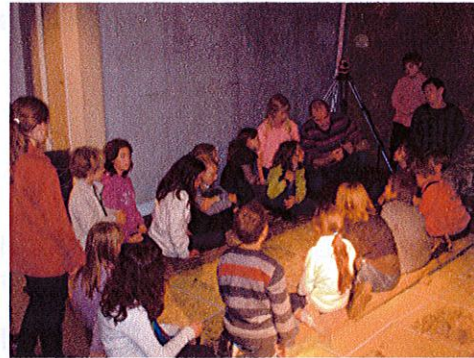
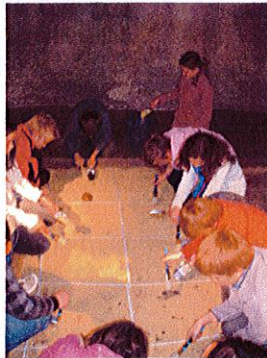
Les cantines sont gérées par le SIVOS de la Vallée de la Vézère

La préparation des repas est effectuée à la cantine de la Chapelle Aubareil par Mme FLAVIER Ingrid et par Mme LEMELEDON Françoise à la cantine de Thonac

SEMAINE DU GOUT



LE POLE DE LA PREHISTOIRE AUX EYZIES



LE TELETHON 2010



Périgueux, le 29 novembre 2010

inspection académique
Dordogne

académie
Bordeaux

éducation
nationale

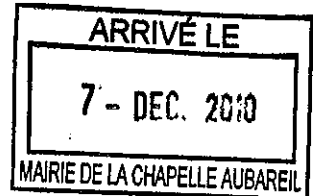


L'Inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux de
l'Education nationale

à

Monsieur Jean-Louis LACHEZE
Maire

Bourg
24290 LA CHAPELLE AUBAREIL



Réf. : RPI 701 La Chapelle Aubareil / Thonac

**D4 - Division des
Structures et des
Moyens**

Monsieur le Maire,

Correspondance
D4 10-11 / 100

Les opérations de carte scolaire pour la rentrée 2010 sont terminées. Les effectifs des écoles ont été constatés le jour de la rentrée et sont maintenant arrêtés.

Affaire suivie par
Cynthia KLEIN-FOUQUER
Tél. : 05 53 02 84 44

Pour les écoles du RPI, l'effectif attendu était de 79 élèves pour 4 classes ce qui portait le taux d'encadrement à 19.8 élèves par classe alors que l'effectif constaté est de 74 élèves pour 4 classes, soit un taux d'encadrement de 18.5.

ce.ia24-d4@ac-bordeaux.fr

Pour mémoire, les repères relatifs aux retraits d'emploi fixés en CDEN en 2003, prévoient qu' « est examinée en hypothèse de retrait d'emploi la situation des écoles dont l'effectif moyen par classe se situerait, après retrait d'un emploi, au maximum à 25 élèves en école élémentaire et à 27 élèves en école maternelle ou structure maternelle d'école primaire ».

Au regard de ce qui précède, j'aurais pu retirer un poste d'enseignant dans le RPI, le taux d'encadrement avec retrait d'emploi étant de 24.7 élèves par classe.

20, rue A. de Musset
24 016 Périgueux
CEDEX

Je souhaite par conséquent vous informer que la situation du RPI fera l'objet d'une attention particulière lors de la préparation de la carte scolaire 2011.

Merci de l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription de Sarlat d'être à votre écoute pour le suivi de cette situation.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

En clair, si à la rentrée
2011-2012 l'effectif n'est pas
égal ou supérieur à 76 élèves
il y aura une classe en
moins dans le RPI

L'Inspecteur d'académie,

Patrick GUICHARD

Transport des élèves du Collège de Montignac vers le Gymnase

Vous avez eu connaissance par la presse ou bien directement pour ceux qui ont des enfants au collège de Montignac, des problèmes soulevés par les professeurs de Sport en ce qui concerne la durée du trajet collège-gymnase et les conditions de sécurité.

Cette situation avait été évoquée lors de l'implantation du gymnase au Bleufond et la municipalité de Montignac à l'époque avait proposé la solution de construction d'une passerelle ce qui résolvait le problème.

La municipalité actuelle a décidé de ne pas reprendre ce projet pour des raisons qui sont les siennes et que nous n'avons pas à apprécier.

Les professeurs refusant l'utilisation du gymnase tant qu'une solution raisonnable ne serait pas envisagée, on était dans l'impasse.

La directrice du collège a proposé que le transport se fasse en bus, mais cela a un coût.

Qui Paie ?

Il faut rappeler que si les écoles élémentaires sont bien à la charge des communes, les collèges sont à la charge du Département. D'autres situations semblables existent en Dordogne, mais le Conseil Général n'a jamais pris à sa charge ces frais là.

Donc qui paie ?

Restent les communes Mais lors d'une réunion au collège, celles-ci ont bien fait remarquer que ce n'était pas de leur compétence. Toutefois une piste a été évoquée, proposant un financement transitoire pour ce transport en bus par toutes les communes dont sont originaires les élèves du collège, et ceci dans l'attente qu'une solution définitive soit trouvée et pour laquelle les communes ne seront plus sollicitées financièrement.

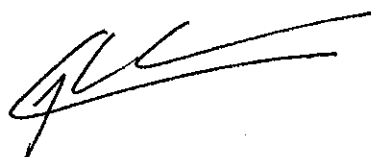
Notre commune a accepté, pour l'année scolaire 2010-2011 de participer. Cette participation est provisoire et si dans l'année aucune piste nouvelle n'était explorée et mise en chantier, le Conseil Municipal serait amené à en prendre acte et à reconsidérer sa position.

Cette situation a été générée par la non construction de la passerelle qui avait été une des conditions du choix de l'emplacement du gymnase. Les conséquences de ce choix doivent être assumées par ceux qui en ont la responsabilité.

Vous trouverez dans ce bulletin les délibérations correspondantes au coût de ce transport pour 2010.-2011. A noter que ce coût a été minoré de 6000.00€ par une subvention exceptionnelle, qui ne sera pas reconduite en 2011-2012, obtenue par le Conseiller Général du canton de Montignac.

Le Maire de la Chapelle Aubareil

LACHEZE Jean Louis



Extraits des Comptes rendus de réunions du Conseil Municipal

Séance du 5 Janvier 2010

Bilan SICTOM / M le maire présente à l'assemblée le bilan annuel (2009) du SICTOM

Présentation plan de financement prévisionnel natura 2000 et étude sentier d'interprétation du Syndicat intercommunal des vallées des Beunes.

M le Maire présente à l'assemblée, à la demande de M le Président du Syndicat Intercommunal des vallées des Beunes auquel la commune adhère :

- 1/d'une part le plan de financement prévisionnel Natura 2000
- 2/d'autre part l'étude afférente au projet de sentiers d'interprétation.

Après avoir délibéré le conseil municipal n'émet aucune observation défavorable à l'encontre des deux projets envisagés par le Syndicat Intercommunal des vallées des Beunes.

Résultat de l'enquête publique Projet de déclassement et aliénation par voie de vente d'un tronçon de chemin rural au lieu-dit « le Baradis »

Monsieur le Maire :

1/ rappelle au conseil municipal

- d'une part la délibération du 3 Septembre 2009 relative au projet de déclassement et aliénation d'un tronçon d'un chemin rural au lieu-dit « le Baradis »
- d'autre part l'arrêté du 19 Septembre 2009 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique du 19 octobre 2009 au 2 novembre 2009.
- et enfin la non constitution d'association syndicale en vue du maintien et pourvoir à l'entretien du chemin rural dans les deux mois qui ont suivi l'ouverture de l'enquête, conformément à l'article 69 du Code Rural.

2/ présente le dossier d'enquête et le rapport du commissaire enquêteur.

Après avoir délibéré, conseil municipal :

- décide de donner une suite favorable au projet, conformément aux conclusions du commissaire enquêteur, vu la non constitution d'association syndicale en vue du maintien et de l'entretien de ce tronçon de chemin rural,
- rappelle que le prix de vente du terrain est de 10 € (dix euros) le mètre carré,
- mandate M le Maire pour signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à la présente décision.

Salle Polyvalente :

Bar + vestiaire

Devis M PIMOND pour réalisation bar retenu/ commande des vestiaires en attente

Inauguration

Le 30.01.10 arrivée du Sous-Préfet à 14h, 15h30 départ pour la salle polyvalente, 16h inauguration

Buffet

Apéritif soupe de champagne+ soda+jus de fruit +eau pour 200 personnes

Demander un devis à plusieurs traiteurs pour le buffet

Pain et vin fournis par la commune

Animation musicale par M et Mme SCHAAP

Sono : M Roger ANDRE

Projet étude transfert Mairie dans l'ancienne salle des fêtes

Demander diagnostic sur l'état de la toiture et sur l'aménagement possible de la salle en mairie

Création d'un site internet :

Etude et création par Sébastien Debarge

Information :

Réunion le jeudi 7 janvier avec L'architecte Mme BRUNETEAU ET IMC

Séance du 4 Mars 2010

Demande de Mme ROUGIER :

Avis favorable pour l'installation d'un éclairage extérieur côté jardin, prise en charge par la commune, demander à Victor DOS REIS un devis

Vote des comptes administratifs 2009 des 5 établissements de la commune : A l'unanimité des membres présents sous la présidence de M MOUZON Yves, M le Maire a quitté la séance pendant le vote.

Devis réparation toiture ancienne salle des fêtes :

Devis de l'entreprise PIMOND retenu

Présentation du rapport SATESE de la station d'épuration

Organisation de la cérémonie du 19 mars 2010 : 14h30 monument aux morts, commander une gerbe + vin d'honneur à prévoir.

Approbation du Compte de Gestion 2009 de LA COMMUNE (idem pour le Service de l'eau, L'assainissement, Logement social et Multiple rural)

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2009 au 31 Décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion de la COMMUNE dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Déplacement bureau de vote

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents décide que désormais le bureau de vote se tiendra pour toute organisation de scrutin de vote dans la salle de réunion communale située sous le multiple rural dans le bourg et ce en raison de l'affectation de l'ancien bureau de vote en salle de classe.

Desserte en eau potable de terrains situés sur Saint Amand de Coly lieu dit « les brugues »

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte de desservir en eau potable des terrains au lieu dit « les Brugues » situés en limite de commune, sur le territoire de la commune de Saint Amand de Coly. Cette desserte assurera l'alimentation en eau potable de quatre maisons d'habitation au maximum, réparties sur l'ensemble des parcelles désignées en ZU de Saint Amand de Coly dans ce secteur conformément au plan de la carte communale approuvée à ce jour. La desserte sera réalisée dès l'obtention des permis de construire des pétitionnaires.

Les bénéficiaires, au moment de la desserte, devront s'acquitter d'un forfait de raccordement selon le tarif en vigueur auprès de la commune de la Chapelle Aubareil. L'abonnement du compteur et la consommation seront facturés par le service de l'eau de la commune de la Chapelle Aubareil selon les tarifs en vigueur au moment de la desserte.

Renouvellement convention de fourrière Société Protectrice des Animaux de la Dordogne 2010

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de renouveler la convention de fourrière avec la Société protectrice des Animaux de la Dordogne pour l'année 2010 et accepte le paiement de la somme de 187.32€ (soit 0.42 € par Habitant).

Cette somme sera imputée en dépenses de Fonctionnement du BP 2010 de la Commune au compte 6554.

Tarif Redevance Assainissement 2010

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide de reconduire le tarif de la redevance assainissement pour 2010 comme suit :

- 1/ Part fixe annuelle : 192.38 € HT (cent quatre vingt douze euros trente huit centimes) par foyer bénéficiaire du service. Cette part fixe sera proratisée au mois selon les départs ou arrivées en cours d'année.
- 2 /Part variable : 0.26€ HT (zéro euro vingt six centimes) par M3 consommés l'exercice précédent par l'usager (index relevés par le service de l'eau communal)

SERVICE DE L'EAU TARIFS 2010

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres fixe la tarification du service de l'eau applicable pour l'année 2010 comme suit :

1/ Pour les usagers de la Commune de la Chapelle Aubareil :

A- Compteurs d'eau dont la capacité est de 3 à 5M3 :

Abonnement : 90.00 € par an HT

Le prix du M3 de 0 à 50M3 est de 0.74 € HT

Le prix du M3 au-delà de 50 M3 est de 0.54 € HT

B/ Compteurs dont la capacité de débit est supérieure à 5 M3 :

Abonnement : 150.00 € par an HT

Le prix du M3 est de 0.70 € HT

2/ Pour les usagers de la Commune de Valojoux :

Le prix du M3 est de 0.84 € HT

3/ Tarification forfait raccordement réseau d'eau potable :

800.00 € HT pour chaque raccordement

4/ Tout compteur remplacé pour cause de gel sera facturé à l'abonné pour un montant de :

77.00 € HT

5/ Pour les abonnés qui arrivent ou quittent la commune en cours d'année l'abonnement sera calculé au prorata du nombre de mois résidés.

6/ Le relevé des consommations est effectué une fois par an par un agent communal, l'abonnement sera facturé en même temps que la consommation.

Vote Subventions 2010

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de voter les subventions qui seront imputées sur le budget primitif 2010 de la Commune comme suit :

Article 65737

Coop Scolaire RPI	457€
Collège (section rugby)	100€
Collège (voyages scolaires)	90€

Article 6574

Amicale Laïque la Chapelle	1 500€	(890 AL + 610 Section Fêtes)
Mutuelle du trésor	15 €	
Téléthon AFM	160€	
Retraités Agricoles Montignac	100 €	
CEPSM	160 €	
Comité de Jumelage STCV	450 €	
Ligue contre le Cancer	160 €	
Petits Bonheurs	80 €	
Resto du Coeur	50€	
Amicale des sapeurs Pompiers (Montignac)	100€	
Roseau Montignacois	50€	
De lo barado a lo vezere (félibrée Montignac)	300€	
ESM Rugby Montignac	150€	
ESM Football Montignac	150€	
Hand Ball Salignacois	80€	

AFFECTATION DU RESULTAT 2009 ASSAINISSEMENT BP 2010

Le compte administratif du service d'Assainissement 2009 fait apparaître :

- d'une part :
- Un excédent d'exploitation de 3 551.71€ que M le Maire propose d'affecter au budget primitif 2010 du service d'assainissement au compte 002 en recettes d'exploitation.
- d'autre part :
- Un excédent d'investissement de 808.80€ qu'il propose d'affecter au compte 001 en recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte et vote les propositions d'affectations du résultat de 2009 du service d'assainissement telles qu'elles ont été présentées.

AFFECTATION DU RESULTAT 2009 COMMUNE BP 2010

Le compte administratif de la Commune 2009 fait apparaître :

- d'une part :
- Un excédent de fonctionnement de 261 286.12€ que M le Maire propose d'affecter au budget primitif 2010 de la commune comme suit : 109 651.27€ au compte 002 en recettes d'exploitation et 151 634.85 € au compte 1068 en recettes d'investissement
- d'autre part :

- Un déficit d'investissement de 312 133.03 € qu'il propose d'affecter au compte 001 en dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte et vote les propositions d'affectations du résultat de 2009 de la commune telles qu'elles ont été présentées.

AFFECTATION DU RESULTAT 2009 LOGEMENT SOCIAL BP 2010

Le compte administratif du logement social 2009 fait apparaître :

- d'une part :
 - Un excédent d'exploitation de 16 803.07€ que M le Maire propose d'affecter au budget primitif 2010 du logement social comme suit : 11 856.69€ au compte 002 en recettes d'exploitation et 4 946.38€ au compte 10682 en recettes d'investissement.
- d'autre part :
 - Un déficit d'investissement de 2 367.05€ qu'il propose d'affecter au compte 001 en dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte et vote les propositions d'affectations du résultat de 2009 du logement social telles qu'elles ont été présentées.

AFFECTATION DU RESULTAT 2009 MULTIPLE RURAL BP 2010

Le compte administratif du multiple rural 2009 fait apparaître :

- d'une part :
 - Un excédent d'exploitation de 8 863.74€ que M le Maire propose d'affecter au budget primitif 2010 du multiple rural 002 en recettes d'exploitation.
- d'autre part :
 - Un excédent d'investissement de 9 966.27 € qu'il propose d'affecter au compte 001 en recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte et vote les propositions d'affectations du résultat de 2008 du multiple rural telles qu'elles ont été présentées.

AFFECTATION DU RESULTAT 2009 SERVICE DE L'EAU BP 2010

Le compte administratif du service de l'eau 2009 fait apparaître :

- d'une part :
 - Un excédent d'exploitation de 92 863.06 que M le Maire propose d'affecter au budget primitif 2010 du service de l'eau au compte 002 en recettes d'exploitation
- d'autre part :
 - Un excédent d'investissement de 30 004.94 € qu'il propose d'affecter au compte 001 en recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte et vote les propositions d'affectations du résultat de 2009 du service de l'eau telles qu'elles ont été présentées.

Séance du 23 Mars 2010

Vote des Quatre TAXES LOCALES 2010

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents vote le taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2010 comme suit :

Taxe d'habitation :	12.86 %
Taxe Foncière (bâti) :	15.96 %
Taxe foncière (non bâti) :	128.58 %
Taxe professionnelle :	16.46 %

VOTE BUDGET PRIMITIF 2010 COMMUNE

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2010 de la Commune tel qu'il a été présenté par M
Le MAIRE :

Section d'Exploitation :

<u>Dépenses :</u>	443 034.34 €
<u>Recettes :</u>	443 034.34 €

Section d'Investissement :

<u>Dépenses :</u>	512 852.89€
<u>Recettes :</u>	512 852.89€

VOTE BUDGET PRIMITIF 2010 SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2010 du service de l'eau tel qu'il a été présenté par M
Le MAIRE :

Section d'Exploitation :

<u>Dépenses :</u>	114 963.06 €
<u>Recettes :</u>	114 963.06 €

Section d'Investissement :

<u>Dépenses :</u>	42 379.94 €
<u>Recettes :</u>	42 379.94 €

VOTE BUDGET PRIMITIF 2010 MULTIPLE RURAL

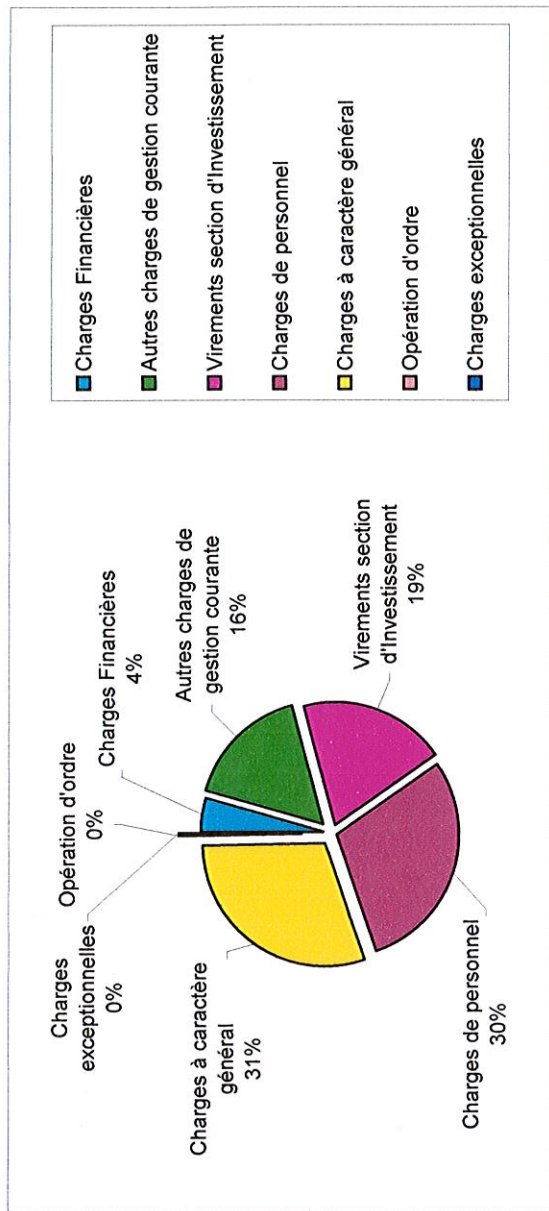
Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2010 du Multiple Rural tel qu'il a été présenté par M
Le MAIRE :

Section d'Exploitation :

<u>Dépenses :</u>	15 750.74 €
<u>Recettes :</u>	15 750.74 €

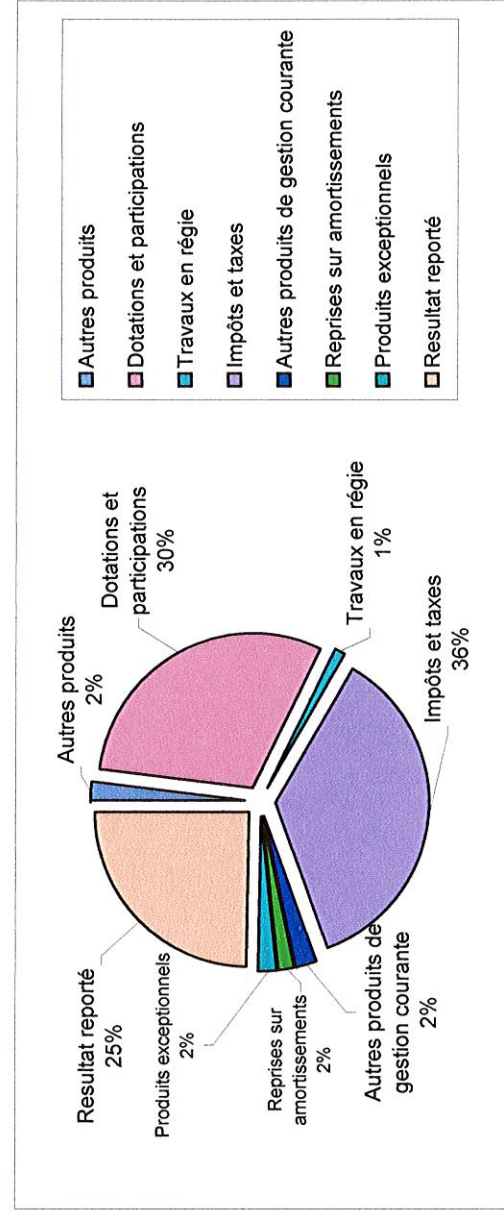
Dépenses de Fonctionnement COMMUNE 2010 BUDGET PRIMITIF 2010

	DEPENSES
Charges Financières	19 920.00
Autres charges de gestion courante	72 715.32
Virements section d'investissement	86 210.78
Charges de personnel	130 381.00
Charges à caractère général	132 891.98
Opération d'ordre	715.26
Charges exceptionnelles	200.00
TOTAL	443 034.34



Recettes de Fonctionnement COMMUNE 2010 BUDGET PRIMITIF 2010

	RECETTES
Autres produits	9 000.00
Dotations et participations	134 158.00
Travaux en régie	4 000.00
Impôts et taxes	160 676.00
Autres produits de gestion courante	10 000.00
Reprises sur amortissements	6 752.58
Produits exceptionnels	8 796.49
Resultat reporté	109 651.27
TOTAL	443 034.34



Section d'Investissement :

Dépenses : 13 098.27 €

Recettes : 13 098.27 €

VOTE BUDGET PRIMITIF 2010 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2010 du service de l'Assainissement tel qu'il a été présenté par M Le MAIRE :

Section d'Exploitation :

Dépenses : 13 499.71 €

Recettes : 13 499.71 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 7 063.00€

Recettes : 7 063.00€

VOTE BUDGET PRIMITIF 2010 LOGEMENT SOCIAL

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2010 du Logement Social tel qu'il a été présenté par M Le MAIRE :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 14 856.69 €

Recettes : 14 856.69 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 5 298.05 €

Recettes : 5 298.05€

Attribution d'une indemnité compensatoire aux agents techniques pour utilisation de leur véhicule personnel durant le temps de travail 2010

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les agents d'entretien communaux utilisent leur véhicule personnel pour des déplacements nécessaires effectués dans le cadre et durant leur travail pour le bénéfice de la commune et du service de l'eau.

M le Maire propose de leur attribuer une indemnité en dédommagement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

1. -retient favorablement la proposition de M le Maire,
2. -décide :

☞ *d'attribuer une indemnité d'un montant de 230.00 € pour 2010 à chaque agent technique en dédommagement pour usage de leur véhicule personnel dans le cadre et durant leur temps de travail. (Ainsi M DEVIEL Franck et M BOISSARIE Jacques percevront chacun pour l'année 2010 la somme de 230.00€).

- 📖 *d'affecter cette dépense d'un montant de 460.00€ au budget primitif 2010 comme suit :
- 📖 230.00 € au compte 6251 du budget de la commune
- 📖 230.00 € au compte 625 du budget du service de l'eau

Travaux de voirie 2010

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents décide de réaliser les travaux de voirie suivants :

1/ Travaux d'entretien sur la voirie communale.

2/ Travaux d'investissement sur les voies désignées ci-après :

- chemin rural « le blanc »
- chemin rural « molière »
- voie communale « la selve »

Cette dépense sera imputée sur le budget de la commune 2010.

Un avis d'appel à la concurrence sera publié dans deux journaux d'annonces légales.

Selon le code des marchés publics le type de procédure retenu est la procédure adaptée.

M le Maire est mandaté pour signer toutes les pièces comptables et administratives afférentes à la présente décision.

Service de l'eau : durée amortissement compteurs d'eau

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres décide de fixer la durée d'amortissement des compteurs d'eau à 10 ans.

M le Maire est mandaté pour signer toutes les pièces comptables et administratives afférentes à la présente décision.

Acquisition de petits matériels complémentaires pour la cuisine de la salle polyvalente : Avis favorable à l'unanimité des membres présents

Séance e du 27Avril 2010

Urbanisme : Présentation PC modificatif M GODIGNON Avis favorable

Marché travaux de voirie : M le Maire présente le rapport de la CAO au Conseil municipal qui retient la proposition de l'entreprise COLAS

Marché maîtrise d'œuvre déplacement mairie : la proposition du cabinet LECOQ& LEFRANCQ est retenue
2 abstentions 8 pour

Adhésion de la commune au Service Energies du SDE 24

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition d'adhésion au nouveau Service Energies du SDE 24. La création de ce service fait suite à l'augmentation des coûts énergétiques des communes et aux nombreuses préoccupations environnementales. Il est destiné à accompagner les communes dans les démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre.

L'adhésion au service Energie du SDE 24 permettra de connaître la situation énergétique de l'ensemble du patrimoine communal (éclairage public, bâtiments communaux et véhicules municipaux). Les consommations de tous les équipements de la collectivité toutes énergies confondues seront recensées afin de les comparer avec des consommations de référence. Ainsi, les installations où des actions prioritaires sont à mettre en œuvre seront ciblées et différentes études énergétiques permettant de réels gisements d'économie d'énergie préconisées.

L'adhésion annuelle de la commune au Service Energies est fixée par convention à 100€ + 0.5 € x 457 soit 328.50€. Cette adhésion comprend pour la 1^{ère} année le bilan énergétique et pour les prochaines un suivi énergétique complet.

Après en avoir délibéré (8 voix pour – 2 abstentions) le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable pour adhérer au Service Energie du SDE 24 ;
- accepte el contenu de la convention proposée ;
- inscrit au budget les dépenses programmées et
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Travaux et mise à disposition des installations d'éclairage public : convention de transfert de compétence entre la Commune et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne :

Monsieur le Maire :

Expose :

- que la commune adhère directement au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24)
- que l'article 6.1 des statuts du 31 mars 2008 du SDE 24 que l'article 6.1 des statuts du 31 mars 2008 du SDE 24 permet aux collectivités qui le souhaitent de transférer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public comprenant le développement, le renouvellement et l'exploitation des installations et des réseaux.

Présente :

- la convention proposée par le SDE 24

Propose :

- de signer la convention présentée définissant les conditions d'intervention du SDE 24

Après en avoir débattu et délibéré (8 voix pour – 2 abstentions) le Conseil Municipal :

- transfère au SDE 24 la maîtrise d'ouvrage et l'entretien des installations d'éclairage public ainsi que la mise à disposition du SDE 24 de celles-ci.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article r.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Mutualisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour la période (2010-2013) SDE 24

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition faite par le SDE 24 et qui consiste à renouveler le transfert des droits à CEE de la commune au SDE 24 et ce pour la seconde période du dispositif (2010 à 2013 selon les dispositions du Grenelle II de l'Environnement) qui repose sur une méthodologie identique à la période précédente de juillet 2006 à juin 2009.

Cette nouvelle mutualisation s'avère d'autant plus nécessaire que le seuil de CEE à collecter par commune qui était de 1 GWh pendant la 1^{ère} période va être porté à 3 GWh par dépositaire, rendant encore plus difficile pour la commune l'atteinte de ce seuil.

Monsieur le Maire propose donc pour les années 2010 à 2013, au même titre que pour la période précédente :

- de transférer au SDE 24 les droits à CEE issus d'actions éligibles dans le domaine de l'éclairage public ou faisant suite à l'installation ou le remplacement de matériel préconisé lors d'études énergétiques du SDE 24 sur les bâtiments communaux ;
- de ne pas demander de CEE au nom de la commune concernant ces mêmes actions.

Après en avoir délibéré (8 voix pour – 2 abstentions), le Conseil Municipal :

- donne son accord pour transférer les CEE au SDE 24 qui se chargera de monter les dossiers de demande de CEE et de les déposer ensuite ;
- donne son accord pour transmettre au SDE 24 tous documents utiles attestant de la réalisation de ces actions ;
- autorise M le Président du SDE 24 à échanger financièrement ces certificats et à réaffecter cette somme pour soutenir les communes dans leurs études de maîtrise de la demande en énergie et celles qui souhaitent engager un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière.

Présentation rapport annuel sur le prix et la qualité du Service communal d'alimentation en eau potable/Exercice 2009

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipale le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable communal pour l'exercice 2009.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité reçoit favorablement le contenu de ce rapport et charge Monsieur le Maire de le porter à la connaissance des usagers.

Présentation rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC 2009

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipale le rapport sur le prix et la qualité du SPANC pour l'exercice 2009.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité reçoit favorablement le contenu de ce rapport et charge Monsieur le Maire de le porter à la connaissance des usagers.

Subvention exceptionnelle 2010 :

Participation transport des élèves du collège de Montignac au gymnase

Le conseil municipal décide d'allouer à titre exceptionnel, pour la période du 22 mars 2010 au 30 juin 2010 une subvention pour participer au financement du transport des élèves du collège de Montignac au gymnase d'un montant de 194.40€. (24 élèves domiciliés sur la commune x 8.10€)

Cette dépense sera imputée sur le budget 2010 de la commune au compte 65737

Séance du 18 Mai 2010

Redevance liée aux ouvrages implantés sur le domaine public France Telecom 2008-2009-2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions de la loi de réglementation des Télécommunications du 26 juillet 1996 et son décret d'application du 30 mai 1997 autorisant la commune à percevoir une redevance d'occupation du domaine routier communal, au titre de l'année 2008, 2009 et 2010.

Cette redevance s'établit comme suit :

Pour 2008 :

40 € le km pour les artères aériennes soit $40 \times 21,859 = 874.36€$

30 € le km pour les artères en sous-sol soit $30 \times 8.782 = 263.46€$

20 € le m2 d'emprise au sol soit $20 \times 0,50 = 10.00€$

Total = 1147.82€

Pour 2009 :

47,34€ le km pour les artères aériennes soit $47,34 \times 21,859 = 1034.81€$

35.51€ le km pour les artères en sous-sol soit $35.51 \times 8.782 = 311.85€$

23.67€ le m2 d'emprise eau sol soit $23.67 \times 0.50 = 11.84€$

Total : 1358.50€

Pour 2010 :
47.38€ le km pour les artères aériennes soit $47.38 \times 21.859 = 1035.68€$
35.53€ le km pour les artères soit $35.53 \times 8.782 = 312.03€$
23.69 le m2 d'emprise au sol soit $23.69 \times 0.50 = 11.85€$
Total : 1359.56€

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :
-de fixer les tarifs de la redevance France Telecom d'occupation du domaine public routier pour 2008 : 1147.82€, 2009 1358.50€ et 2010 1359.56€ tels qu'ils ont été présentés
-la somme totale perçue au titre de ces redevances sera imputée à l'article 70323 en recettes de fonctionnement du budget 2010 de la commune.

Demande de subvention 2010 (Fonds départemental d'aide au fonctionnement – Animation réseau bibliothèque)

M le Maire rappelle à l'assemblée l'ensemble des actions menées et à venir dans le cadre de la bibliothèque municipale et propose de solliciter auprès du conseil général l'attribution d'une subvention dans le cadre du fonds départemental d'aide au fonctionnement pour le financement de l'animation réseau pour un montant de 480.00€.

Après en avoir délibéré décide :
-de solliciter l'attribution une subvention auprès du conseil général de la Dordogne pour le financement de l'animation réseau réalisée par la bibliothèque municipale,
-mandate M le Maire pour signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à la présente décision

Projet déplacement Mairie : maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision prise lors du vote du budget 2010 de lancer l'étude en vue du déplacement de la Mairie dans l'ancienne salle des fêtes située dans le bourg. Pour ce faire il a été convenu de faire appel à un maître d'œuvre et à cet effet M le Maire présente à l'assemblée les différentes candidatures pour la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents décide :
-de retenir la candidature du cabinet d'architecture « SARL Architecture Coq&Lefrancq » qui sera chargé d'assurer les missions de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce projet
-de mandater Monsieur le Maire pour signer le marché de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces comptables et administratives afférentes à ce projet.

Séance du 5 juillet 2010

Dissolution du Syndicat Intercommunal d'aménagement de la vallée des Beunes

Vu les articles L5212-33 et L5211-25-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2004 portant création du syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée des Beunes,
Vu la nécessité de confier la gestion des cours d'eau et des compétences, en la matière, dévolues aux communes à une structure intercommunale et d'un niveau supérieur à celui du syndicat existant, pour mettre en œuvre et bénéficier des effets de la mutualisation de compétences et de moyens et considérant la pertinence de placer l'action au niveau, élargi, du bassin versant de la vallée de la Vézère,
Vu le projet de modification des statuts du syndicat mixte rural de la moyenne vallée de la Vézère pour ouvrir le syndicat à l'ensemble des communes du bassin versant en vue d'intervenir sur une échelle hydrographique cohérente et de mutualiser les moyens,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- demande la dissolution du syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de Beunes conformément aux dispositions de l'article L5212-33 du code général des collectivités territoriales pour recouvrer les compétences transférées,
- demande au comité syndical d'élaborer les dispositions relatives à la liquidation de l'EPCI dans le respect du droit des tiers
- étudiera les conditions d'adhésion à la future structure intercommunale de bassin susceptible d'exercer les compétences que pourrait lui transférer la commune.

Présentation du rapport sur les installations de captages et traitement du service AEP

M le Maire donne lecture du rapport

Présentation de l'analyse du conseil général sur l'accessibilité des bâtiments publics pour les handicapés

Effectuée par M le Maire

Bilan travaux de voirie 2010

Présenté par M le Maire : Attente du devis pour les travaux à la beune basse

Urbanisme : Demande de Permis de construire M CLEMENT avis favorable

Exposition d'art du Conseil Général : voir le planning de location

Le conseil municipal suggère que les agents municipaux soient inscrits sur la liste des référents feux de forêt (pendent leur temps de travail) ainsi que Jean Michel Faure et Davis Labadie.

Séance du 26 juillet 2010

Présentation esquisse projet d'aménagement du déplacement de la mairie par Mme LEFRANCO

A vérifier si les petits locaux (sous escaliers) sont prévus dans le bail de location appartements communaux et ou envisager la construction de nouveaux locaux de rangement au fond du parking.

Information courrier de Mme DE COMBEROUSSE

M le Maire donne lecture du courrier du collège de Montignac

Information de la fin de convention avec le Sictom afférente à la mise à disposition de Nathalie RABILLER

Remplacement par Christelle CHAVAROCHE

Site Internet : Présentation d'une proposition de bandeau

Urbanisme : Demande de permis de construire de M JOVY avis favorable

Séance du 28 Septembre 2010

Présentation de l'APS « déplacement de la Mairie »

Adoption nouveaux statuts du Syndicat mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne (anciennement Syndicat Mixte d'aménagement rural de la moyenne vallée de la Vézère)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des nouveaux statuts du Syndicat mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne (anciennement Syndicat mixte d'aménagement rural de la moyenne vallée de la Vézère)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents se prononce en faveur et décide d'adopter les nouveaux statuts du Syndicat mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne, ci-joints en pièce annexe

Projet Aménagement Mairie : Bilan thermique –Etude énergétique comparative

Monsieur le MAIRE rappelle à l'assemblée sa demande de réaliser préalablement au lancement de l'opération « Déplacement et aménagement de la Mairie » une étude énergétique comparative afin de choisir la solution technique de chauffage la mieux adaptée au projet.

A cet effet il convient de retenir un bureau d'études qui sera chargé de réaliser un bilan thermique et une étude énergétique comparative.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide :

- de retenir la proposition de missions du bureau d'études NRTEC de St Laurent sur Manoire
- retient l'ensemble des missions proposées plus l'option 1 Mission ponctuelle de conseil pour un montant total de 1667.82€ TTC
- mandate M le Maire pour signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à la présente décision.

Séance du 2 Novembre 2010

- Compte rendu réunion visite du Sous-Préfet du 21.10.2010

M le Maire donne lecture du courrier de M le Sous-préfet à la suite de sa visite

- Présentation étude bilan thermique NRTEC étude énergétique chauffage opération déplacement mairie

Panneaux rayonnants retenus

- Demande aliénation tronçon chemin « l'air »

le conseil municipal souhaite avoir au préalable l'accord sans réserve de M et Mme MANTEL,

Opération Travaux Aménagement Mairie,

demandes de subventions et adoption du plan de financement prévisionnel

Monsieur le MAIRE Présente à l'assemblée l'APS afférent au projet d'aménagement de la Mairie et le rapport de l'étude énergétique et bilan thermique de la bâtisse.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- décide de fixer l'enveloppe financière du projet à 210 370.00€ HT
- adopte le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

- DEPENSES

- Travaux :	193 000.00€ HT
- Maîtrise d'oeuvre:	17 370.00€ HT
<u>Total :</u>	<u>210 370.00€ HT</u>

RECETTES

Etat	52 500.00€
Département	83 111.00€
Autofinancement :	74 759.00€
<u>Total :</u>	<u>210 370.00€</u>

- mandate M le Maire :

- o pour déposer les demandes de subvention auprès des services de l'Etat et du Département de la Dordogne
- o pour déposer la demande de permis de construire
- o pour lancer la procédure de marché

- pour signer toutes les pièces comptables et administratives afférentes à cette opération

Subvention projet Voyage pédagogique 2011 Lycée Pré de Cordy

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qui lui a été adressé par la responsable du projet de voyage pédagogique en Italie du 4 au 10 avril 2011 du Lycée Pré de Cordy.

Une élève domiciliée sur la commune est concernée par ce projet.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide de verser une subvention de 30€ par élève
La somme de 30 euros sera imputée au compte 65737 du budget de la commune 2011

Monsieur le Maire est mandaté pour procéder au virement de cette somme.

Demande de Mme COULOUVRAT travaux canalisation eaux de ruissellement sur chemin de « la fageole » (avis favorable)

- Demande de M et Mme OGEE (Signalisation du bourg)

La commission voirie se rendra sur place pour estimer les besoins+carrefour des granges

- CNP 2011

M le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats CNP Assurances et la convention de gestion avec le centre départemental de gestion de la fonction publique pour l'année 2011

- Organisation repas des aînés 2010

Samedi 11 décembre à midi salle polyvalente demander une proposition à Périgord Traiteur

Organisation des vœux du Conseil Municipal le samedi 8 janvier 2011, galettes des rois +boissons

Projet d'exposition Art contemporain salle polyvalente voir planning de réservation et faire proposition de date

Informations

Transport collège –gymnase + syndicat d'irrigation+Animation de proximité pour relancer le dynamisme de gestion durable des forêts

Séance du 7 Décembre2010

Création poste adjoint administratif territorial 1^{ère} classe au 01.01.2011

Le Conseil municipal décide de supprimer le poste d'agent administratif 10h par semaine à compter du 31.12.2010 et décide la création d'un poste d'adjoint administratif territorial 1^{ère} classe 9 h heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2011.

M le Maire est mandaté pour signer toute les pièces comptables et administratives afférentes à la présente décision.

Adhésion au nouveau Syndicat Mixte du bassin versant de la Vézère au 01.01.2011

Compte tenu de la dissolution du SIVB à compter du 1^{er} Janvier 2011,
A la suite de la lettre du Président du Syndicat mixte d'aménagement rural de la moyenne vallée de la Vézère en date du 30.11.2010,

Considérant l'arrêté préfectoral n°10/177 en date du 12 novembre portant modification des statuts et changement de dénomination du Syndicat Mixte d'aménagement rural de la moyenne vallée de la Vézère

Compte tenu des nouveaux statuts annexés à cet arrêté et visés par la sous-préfecture en date du 9 juillet 2010,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur le principe d'adhésion au nouveau syndicat, toutefois avant de se prononcer définitivement souhaite avoir connaissance du Compte Administratif 2010 du Syndicat Mixte d'aménagement rural de la moyenne vallée de la Vézère

Participation transport élèves collège-gymnase Montignac

Le Conseil Municipal (8 voix pour -2 voix contre) décide de participer aux frais du transport des élèves du collège de Montignac au Gymnase pour la période du 29 novembre 2010 au 1^{er} juillet 2011 à raison de 6.95€ TTC par élève, soit $6.95 \times 24 = 166.80\text{€}$.

Cette dépense de 166.80€ sera imputée sur le budget primitif 2011 de la commune.

M le Maire est mandaté pour signer toutes les pièces comptables et administratives afférentes à la présente décision.

Le Conseil Municipal précise que cette participation aux frais est ponctuelle et exceptionnelle en attente d'une solution pérenne pour laquelle des financements communaux ne seront plus sollicités

Réaménagement prêt « Salle polyvalente »

M le Maire présente à l'assemblée la proposition de réaménagement du prêt N° 70003281254 contracté pour la réalisation des travaux de la salle polyvalente au Taux de 5.07% auprès du Crédit Agricole Charente Périgord.

Dans le réaménagement le taux sera abaissé à 4.42% avec des frais de dossier de 500.00€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

-de retenir la proposition de réaménagement du prêt N°700032811254 au taux de 4.42% avec des frais de dossier de 500.00€,

-mandate M le Maire pour signer toutes les pièces comptables et administratives afférentes à la présente décision.

REALISATIONS 2010

Travaux

Réfection toiture ancienne salle des fêtes : le bourg	17 191.42€
Programme voirie :	44 200.57€
Travaux en régie réalisés par les agents communaux	
Salle polyvalente « les Landes »	3 994.93€
Bar salle polyvalente	1 895.18€

Acquisition matériel divers

Vaisselle salle polyvalente	691.21€
Vestiaire salle polyvalente	414.29€
Echelle	219.61€

INFORMATIONS DIVERSES

SITE INTERNET COMMUNE DE LA CHAPELLE AUBAREIL

La commune dispose désormais d'un site Internet consultable à l'adresse suivante :

<http://www.la-chapelle-aubareil.com>

Certaines rubriques sont encore en cours de développement, leur complétude est envisagée pour courant janvier.

Donc si vous souhaitez suivre l'actualité communale ou consulter les comptes rendus des réunions du conseil municipal ou divers autres documents, connectez vous et faites nous part de vos remarques et observations : ce que vous souhaiteriez voir sur le site et qui n'y figure pas.

Toutes vos observations seront les bienvenues dans la perspective de répondre à votre attente, dans la mesure du réalisable bien évidemment !

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2010 :

Bilan du recensement de la population sur le territoire communal, effectué du 21 janvier 2010 au 20 février 2010. Par Mme MARCILLOU Méline.

Résidences principales	196
Résidences secondaires	99
Logements vacants	7
Total des logements enquêtés par la commune	302
Bulletins individuels collectés par la commune	482 habitants

COLLECTE ET TRI DES ORDURES MENAGERES

Rappel auprès des usagers de l'importance de bien trier les ordures ménagères et d'utiliser à cet effet les sacs qui sont à votre disposition en Mairie.

Vous trouverez en annexe un bilan des collectes de la commune établi par le SICTOM du Périgord Noir.

SERVICE TELEASSISTANCE

Plusieurs organismes proposent le service de téléassistance. Si ce service vous intéresse vous pouvez contacter la mairie qui vous transmettra leurs coordonnées.

URBANISME 2010

Permis de Construire :	10
Déclarations préalables :	14
Certificats d'urbanisme :	18

SERVICE DE L'EAU ET SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SONDAGE POUR MISE EN PLACE REGLEMENT FACTURES PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Afin d'étudier la faisabilité et l'opportunité de mettre en place la procédure de règlement des factures d'eau et d'assainissement par prélèvement automatique sur compte bancaire ou postal, la commune lance un sondage auprès des administrés desservis.

Le prélèvement automatique est un moyen de paiement :

SUR, vous n'avez plus de courrier à envoyer. Vous êtes surs de payer à la date limite de paiement indiquée sur votre facture sans risque de retard ou d'oubli, même lorsque vous êtes absents.

SIMPLE, vos factures vous seront toujours adressées, vous connaîtrez à l'avance, la date et le montant exact du prélèvement. Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.

SOUPLE, si vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postale, un courrier accompagné du nouveau RIB adressé au service administratif de la Mairie de La Chapelle Aubareil suffira pour modifier votre contrat. Si vous souhaitez renoncer à ce contrat, il conviendra d'en informer le service administratif par simple lettre 30 jours avant la prochaine échéance.

Nonobstant la mise en place de cette procédure ne pourra être envisagée que si elle est recueillie l'adhésion du plus grand nombre.

Ainsi, si vous êtes intéressés par ce moyen de paiement, bien vouloir prendre l'attache des services de la mairie de la CHAPELLE AUBAREIL avant le 31 janvier 2011 à l'aide du coupon réponse ci-joint.

Partie à découper et à retourner à la mairie de La CHAPELLE AUBAREIL avant le 31.01.2011

NOM :

Prénom :

Adresse de desserte du service :

Adresse postale :

Je suis favorable à un règlement par prélèvement automatique de la facture d'eau et (si vous êtes concernés) de la facture d'assainissement.

Fait à le

Signature

LE POINT LECTURE DE LA CHAPELLE AUBAREIL

BILAN DES LECTEURS 2010

- ❖ 36 cartes de lecteur (1 carte par famille)
- ❖ 106 lecteurs (enfants + adultes)
- ❖ 1750 livres sortis dans l'année

Accueil des classes de l'école de la Chapelle Aubareil et intervention dans les classes pour l'école de Thonac.

EXPOSITION

Janvier Exposition sur le développement durable

Mai juin Exposition peintures Marie Françoise

Août Exposition photos Jean Denis Robert

Septembre Exposition photos Corinne et poésies Joëlle

Octobre Exposition les mots de la gourmandise (pour la semaine du goût)

Novembre Valise contes du monde (mois du lèbérrou)

Mise en place d'un atelier création « tapis conte » pour les enfants de la commune

Le point lecture

Organisé à partir du 10 novembre

Un atelier création de tapis conte



Tous les mercredis de 16h00 à 17h30

Les enfants peuvent venir librement le mercredi après-midi de 16h00 à 17h30 participer à la création de deux tapis contes qui seront ensuite mis en scène par les enfants.

Cet atelier est animé par Joëlle Lebret et Mélanie Mandagout

Cet atelier est destiné aux enfants à partir de 8 ans

Renseignements : Mélanie 05 53 50 60 86

Carte départementale de lecteurs 7€ /an /famille cette carte est valable dans toutes les bibliothèques du département (Sarlat ; Montignac....)

Le point lecture offre un très grand choix : romans ; documentaires ; albums ; B.D ; dvd ; cd

Mais vous avez aussi la possibilité de choisir dans le catalogue de la B.D.P (bibliothèque départementale de prêt) www.bdp.dordogne pour des demandes plus précises, ou directement à la bibliothèque qui vous commandera vos documents.

Le renouvellement des documents prêtés par la bibliothèque départementale de prêt se fait 3 fois par an.

Connexion Internet et salle d'exposition

Projets 2011

Janvier exposition sur le cirque

Mai exposition de photos

Juin exposition « mangas

Septembre : le point lecture fête ses 10 ans !!! Surprises !!

Octobre : la semaine du goût

Mélanie vous accueille le mercredi de 11h30 à 12h30 et de 16h00 à 17h30

Le jeudi de 16h00 à 18h30 le vendredi de 16h00 à 18h00 et le samedi de 17h00 à 18h00

Tel 05 53 50 98 93

Courriel : lachapelleaubareil@orange.fr

LE MOT DES ASSOCIATIONS

"Petits Bonheurs" est une association de loi 1901 à but non lucratif siégeant à la Chapelle Aubareil. Les membres de son bureau sont Guillaume Hussenot (Président), Mélanie Mandagout (trésorière) et Michèle Hussenot (secrétaire). Elle fut créée en mars 2002 et propose au village différentes activités artistiques et de divertissantes. Des ateliers Théâtre et vidéo furent animés par Guillaume Hussenot auprès des enfants à l'issue desquels furent montés de nombreux spectacles et films.

Durant ces deux dernières années, "Petits Bonheurs" s'est légèrement expatriée en montant un spectacle puis un film (intitulé "10 mètres" que vous pourrez voir d'ici quelques mois au cinéma de Montignac) en collaboration avec les élèves du conservatoire de musique de la Dordogne.

Aujourd'hui, l'association souhaite se recentrer sur le village en proposant différentes animations (soirées Karaoké, soirées trivial poursuite géant, soirées jeux de société en familles...) et peut-être relancer des ateliers théâtre pour enfants et adultes. Tout est à inventer, il ne nous manque plus que les bénévoles, alors : avis à la population Albaroise !

Contact : Email guillaumehussenot@gmail.com - Tél: 05 53 51 87 61

COMITE DE JUMELAGE S.T.C.V

SERGEAC-THONAC-LA CHAPELLE AUBAREIL-VALOJOUX avec VAUCHRETIEN EN ANJOU

La 14^{ème} année se termine, pleine de rencontres et d'amitié avec nos amis de Vauchrétien.

Le 8 Janvier 2010, assemblée générale à Valojoux

Le Bureau est composé de :

Le Président : M DUBOIS Christian (Sergeac), le Vice-Président : M ROULLAND Thierry (Valojoux),

Le Trésorier : M BLEMONT Jean Paul (Sergeac), le Trésorier Adjoint : Mme VERDIER Marianne (Thonac),

Le Secrétaire : Mme ROUX Odile (Valojoux), le Secrétaire adjoint : M BOISSARIE René (Valojoux)

Le 6 Mars 2010 : Dominique et Françoise ROULLET sont venus faire une dégustation vente de leur vin à la salle des fêtes de Sergeac.

Les 29 Janvier et 26 Février 2010 : réunions de préparation pour l'accueil des « Valchristinois » Les enfants ont été accueillis au centre d'hébergement du bleufond à Montignac et les adultes dans les familles d'accueil.

Du 15 au 19 Mars 2010 réception des « Valchristinois »

Les enfants ont été pris en charge par leurs instituteurs et le personnel du centre d'accueil du Bleufond

Pour les adultes, visites :

Le lundi après-midi : gouffre de Proumeyssac

Le mardi matin : Sergeac et le musée Castanet, l'après midi « la maison forte de Reignac » et la journée se termine avec une dégustation de foie gras chez M CARBONNIERE à Tursac

Le Mercredi matin Sarlat avec déjeuner au restaurant, l'après-midi : cingle de Montfort et Domme

Le Musée de l'harmonium à Bars et Fanlac, l'après-midi : le Thot et le château de Losse

Le Vendredi matin : visite guidée de Montignac puis apéritif à Thonac à la salle des fêtes avant le dernier repas et le départ.

Le 4 Septembre 2010 : concours de pétanque à la Chapelle Aubareil, 24 équipes étaient en compétition, la journée s'est achevée avec une trentaine de personnes autour d'un repas joyeux.

Le jumelage c'est également tous les échanges entre les familles tout au long de l'année.

Le Comité de Jumelage remercie les municipalités pour les subventions accordées et la mise à disposition gratuites des salles des fêtes.

Le 14 janvier 2011 : Assemblée générale dans la salle de réunion sous le multiple rural de la Chapelle Aubareil à 20h30, suivie d'une collation.

Le Bureau vous souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2011

Bonjour à toutes et tous,

Cette année encore l'amicale laïque a œuvré pour l'animation de notre village. La fête votive, les feux de la saint-jean, le vide-grenier/foire, le loto, le Noël des enfants sont tous des événements pris en charge, organisés et portés à bout de bras par une petite équipe sympathique et courageuse qui serait enchantée d'accueillir de nouvelles recrues !...

Nous essayons et nous essayerons encore en 2011 de faire évoluer et vivre le village. Etre tourné vers l'avenir (mettre en place de nouveaux événements) tout en gardant certaines traditions (travailler à la sauvegarde du Rampeau) voilà ce qui nous anime.

La première édition du repas «Chapelle's Party» le 13 juillet 2010, fut une réussite humaine. Nous vous attendons nombreux pour la DEUXIÈME ÉDITION DE LA CHAPPELLE'S PARTY, le 13 juillet 2011.

L'amicale participe au CEPSM (centre d'éducation permanente du secteur de Montignac) et avec cette équipe, nous organisons tous les ans «Le mois du Lébéro». Grâce à cette synergie vous avez été nombreux à venir apprécier les contes de Daniel Chavaroche, Ladji Diallo, Renée Robitaille, Christelle Pimenta, le GDrA et les autres... Pour la saison 2011, nous vous espérons tout aussi nombreux !

Les **cours de gymnastique** ont lieu le lundi soir en salle polyvalente et dorénavant le mardi soir de 20h30 à 22h00, ont lieu les **cours de danse** de salon (en couple), animés par un professeur agréé par la Fédération Française de Danse (FFD). Ces deux cours sont bien entendu ouverts à toutes et tous, pour une somme tout à fait modique.

En tant qu'actuel président permettez moi d'enfoncer une porte ouverte : *l'amicale laïque est «amicale»* : c'est un lieu de rencontre, d'entraide, de discussion, de connaissance et de découverte des hommes et des femmes du village ; *l'amicale laïque est «laïque»* : chacun y trouvera sa place, ceux qui désirent s'investir durablement au même titre que ceux qui désirent nous aider pour un coup de main ponctuel, ceux qui sont nés dans le village et ceux qui viennent juste d'arriver, la fouguese jeunesse et la sagesse des anciens...

Faites nous signe, on a besoin de tous, vous êtes tous les bienvenus...

Damien Portier, Président de l'amicale
06 85 13 91 15

Cotisations 2010/2011

Adhérent Amicale Laïque : 15,00 €
Cours de Gymnastique : 50,00 €
Cours de Danse : 25,00 €

ATTENTION :

La cotisation gymnastique *donne* accès aux cours de danse.
La cotisation danse *ne donne pas* accès à la gymnastique

Amicale Laïque Les Diabes Rouges La Chapelle Aubareil



Chaque ambiance
jusqu'au bout de la nuit
au repas du 13 juillet 2010

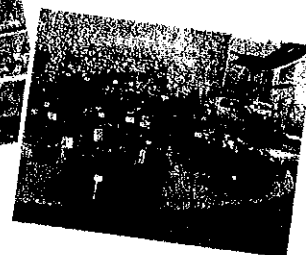


Calendrier 2011, réservez vos dates !

- **Samedi 21 et Dimanche 22 Mai 2011**
Fête Votive : bourg
- **Samedi 25 Juin 2011 en soirée**
Feux de la Saint-Jean dans le pré !
- **Mercredi 13 Juillet 2011 en soirée**
Repas «Chapelle's Party»
salle polyvalente
- **Dimanche 18 Septembre 2011**
Foire de la Chapelle : bourg
- **Vendredi 14 Octobre 2011**
LOTO : salle polyvalente
- **Vendredi 16 Décembre 2011**
Noël des enfants
salle polyvalente



La foire du village,
une «tradition» à
faire revivre ?



DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Recensement militaire :

Tous les jeunes hommes et jeunes filles atteignant l'âge de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser dans les trois mois qui suivent la date d'anniversaire de leurs 16 ans à la mairie de leur domicile. L'oubli de cette formalité peut avoir des conséquences gênantes : impossibilité de passer des examens ou le permis de conduire.

Carte d'identité :

Pour faire une demande de carte d'identité le demandeur doit :

- Se présenter à la Mairie du lieu de son domicile, formalité gratuite.
- Remplir un formulaire (taille du demandeur à préciser et empreinte de l'index gauche exigée)

Pièces à fournir : Voir tableau ci-joint en annexe

- L'ancienne carte d'identité (si renouvellement)
- 2 photos d'identité récentes (moins de 6 mois) identiques selon les caractéristiques suivantes :

Pour les mineurs, extrait d'acte de naissance et livret de famille des parents, justificatif de domicile des parents, empreinte obligatoire à partir de 12 ans.

Pour les personnes majeures hébergées, si impossibilité de fournir un justificatif de domicile au nom du demandeur, produire : -une attestation sur l'honneur de l'hébergeant en précisant que le demandeur réside chez lui depuis plus de trois mois

-un justificatif de domicile de l'hébergeant avec la copie de sa carte d'identité.

La carte d'identité est valable 10 ans

Délai d'obtention : 3 semaines.

Passeport :

Pour toute demande de passeport il convient désormais de s'adresser aux mairies habilitées à le faire. Dans notre secteur les mairies les plus proches sont Montignac ou Sarlat la Canéda.

RAPPELS

Suppression :

-Des fiches individuelles ou familiales d'Etat Civil, remplacées par la copie du livret de famille ou carte d'identité,

Les certificats de domicile ne sont plus délivrés. Il convient de justifier de son domicile à partir de copie des documents tels : attestation carte vitale, factures d'électricité ou de téléphone, quittance de loyer ...etc

Inscriptions sur les listes électorales

L'inscription sur la liste électorale résulte d'une démarche volontaire.

Il convient de se présenter à la mairie jusqu'au 31 Décembre 2010 pour demander son inscription, muni de sa carte d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

Les ressortissants des pays de la communauté européenne peuvent également demander leur inscription pour participer d'une part au scrutin des élections des députés européens et d'autre part au scrutin des élections municipales.

Inscription d'office des jeunes gens :

Dans le cadre de la révision des listes électorales actuellement en cours, les inscriptions d'office sont limitées aux jeunes gens qui atteindront l'âge électoral (18 ans) au plus tard le 28 février 2011

Déclaration des chambres d'hôtes à faire en mairie avant le 31 décembre 2010

La loi du 14 avril 2006 (articles L.324.3 à L.324-5 du code du tourisme) et son décret d'application du 3 août 2007 les articles D324-13 à D.324-15 du code du tourisme) ont défini un cadre juridique pour l'exploitation des chambres d'hôtes.

Les formulaires sont à votre disposition en mairie.

Service portage repas à domicile

La commune de la Chapelle Aubareil adhère au service de portage de repas à domicile assuré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Montignac (CIAS).

Si vous souhaitez bénéficier de ce service et pour tout renseignement veuillez contacter le CIAS de Montignac
Tel : 05.53.51.99.04

ETAT CIVIL 2010

Nos joies, ont vu le jour :

MARTIN Gwenaëlle « la fage » (décembre 2009)
DELMAS Jules Louis « la fage »
DELMAS Omérine Léa « la fage »
MULLER Anastasie Nirina Jacqueline « les 4 quatres vents »
BRETENET Otilie Denise Margaux « la Selve »

Félicitations aux parents et bienvenue à tous ces enfants.

Nos peines, nous ont quittés :

DELMOND Eric (Décembre 2009)
GARNERO Jacqueline épouse NIELSEN « la Fage »
DELTEIL Francis « linard »
DELMOND Isabelle épouse DELTEIL « linard »
SELIADÉ Alain « la Forêt »

Nous renouvelons nos sincères condoléances aux familles.

Mariages :

LEFEVBRE Luc Philippe Marie et RIBOT Gaëlle Typhaine

Meilleurs vœux de bonheur

MAIRIE

Les services techniques sont assurés par Franck DEVIEL et Jacques BOISSARIE.

L'entretien des locaux communaux est assuré par Nicole WAECHTER.

L'accueil au point lecture est assuré par Mélanie MANDAGOUT

Nathalie RABILLER qui était en mise à disposition pour trois ans, par le SICTOM, depuis Janvier 2008 auprès de la mairie de la Chapelle Aubareil, réintègre sa collectivité employeur au 01.01.2011 étant en charge de missions supplémentaires.

A compter du 03.01.2011 l'accueil du public à la mairie sera assuré par :
Christelle CHAVAROCHE et Béatrice GALINAT-LOURD

Les lundis, mardis, vendredis de 9 h à 12h et les Mercredis de 14h à 17h.

Bien vouloir respecter les heures d'ouverture pour le bon fonctionnement du service.
Monsieur le Maire reçoit les lundis et Jeudis matins, de préférence sur rendez vous.

PERMANENCES MAIRIE EN FIN D'ANNEE

**Pour la période
du 20.12.2010 au 31.12.2010
Les heures de permanence seront :**

**LUNDI 20 Décembre de 9h à 12 h
MARDI 21 Décembre de 9 h à 12h
VENDREDI 24 Décembre de 9h à 12h
VENDREDI 31 Décembre de 9h à 12h**

Tel Mairie : 05.53.50.72.11
Fax 05.53.50.79.63
Mail : mairie.chap@wanadoo.fr

Vos remarques, observations ou suggestions sont toujours les bienvenues afin de parfaire le contenu de ce bulletin, dans la perspective constante de répondre à votre attente d'informations sur la gestion communale.

La qualité des eaux destinées à la consommation humaine est régie par le code de la Santé publique (Art L.1321-1 à L.1321-68). Ce texte indique notamment les procédures administratives applicables (autorisation sanitaire), les obligations en matière de protection des captages, de conception et d'entretien des réseaux, les normes qualitatives ainsi que l'organisation du contrôle sanitaire.

Ce contrôle est assuré par le service Santé-Environnement de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, aux captages (eau brute), en départ de station de traitement (eau traitée) ainsi qu'en distribution chez l'abonné.

La personne publique ou privée responsable de la distribution (collectivité ou exploitant) doit également au titre de son autocontrôle mettre en place un suivi complémentaire.

- Les fréquences d'analyses sont établies en fonction de la taille de la collectivité et le débit des captages.
- Le type d'analyse, quant à lui est fonction du lieu de prélèvement.

A partir de l'ensemble des résultats analytiques ainsi disponibles, une synthèse annuelle vous est adressée par l'intermédiaire de MAIRIE DE LA CHAPELLE-AUBAREIL qui a en charge la distribution de l'eau et ce par le biais de sa facturation.

Qualité bactériologique

Nbre d'analyses	% analyses conformes	Nbre analyses non conformes
4	100	0

Elle est évaluée par la recherche de bactéries qui indiquent, par leur présence, une contamination survenue au niveau de la ressource ou sur le réseau (vulnérabilité du captage, défaillance du traitement, problème particulier en distribution). De tels événements sont généralement rares et de faible ampleur (faible contamination, impact géographique limité) et font l'objet de corrections rapides. La désinfection des eaux avant distribution doit garantir le respect de cette qualité, la présence d'une teneur en chlore résiduel raisonnable sur l'ensemble du réseau de distribution permet également de vérifier rapidement qu'aucun dysfonctionnement sérieux n'est à craindre.

Qualité Physico-chimique

Nbre d'analyses	% analyses conformes	Nbre analyses non conformes
3	100	0

Les analyses physico-chimiques permettent de suivre la présence d'éléments en relation avec la structure naturelle de l'eau(*), mais aussi les substances indésirables (**), les éléments toxiques, etc.

Tous les paramètres analysés ne peuvent être présentés dans ce bilan succinct. Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez consulter les bulletins d'analyse qui doivent être affichés en mairie ou bien contacter les exploitants, les collectivités ou bien la D.D.A.S.S.

	Température *	PH *	Conductivité A 25°C*	Calcium *	Magnésium *	Chlorures *	Sulfates *	Dureté (TH) *
Valeur moyenne	17,0	7,2	653,3	128,0	1,5	13,0	10,0	35,0
Norme et unité	25°C	6,5 < pH < 9	180 < cdt < 1000 µs/cm	mg/l	mg/l	250 mg/l	250 mg/l	°F

	Fluor	Fer total **	Aluminium total	Nitrates **	Turbidité **	Chlore résiduel
Valeur moyenne	0			24,5	0,0	0,3
Norme et unité	1,5 mg/l	200 µg/l	200 µg/l	50 mg/l	2 nfu	mg/l

Fluor : A faible concentration, ce paramètre joue un rôle dans la prévention des caries dentaires. La consommation de sel fluoré n'est conseillée que pour des teneurs inférieures à 0.5 mg/l. Au-dessus de cette valeur, elle est à proscrire.

Turbidité : Paramètre représentatif des matières en suspension (souvent de l'argile).

Fer et Aluminium : Représentatif du réseau ou de réactifs utilisés pour la potabilisation ou en relation avec la turbidité.

Plomb : Peut être présent dans l'habitat ancien (réseau intérieur) ; Sur le plan départemental, il ne subsiste plus que sur 5 % des branchements publics (Les campagnes annuelles de renouvellement visent à la suppression totale de ces branchements d'ici 2013).

En cas de dépassement des normes, une enquête est immédiatement effectuée, en collaboration avec le distributeur d'eau (vérification des valeurs obtenues, nouvelle analyse, recherche des causes), mise en place des actions correctrices, suivi de l'évolution de la situation, information du public adaptée à chaque situation).

Conseils

Après quelques jours d'absence, purger votre réseau intérieur ;

Si vous conservez votre eau en carafe ou en bouteille, maintenez-la au frais, pas plus de deux jours ;

Les traitements complémentaires (adoucisseur, « purificateurs ») sont en général inutiles sur l'eau froide ; installés sous votre responsabilité, ils nécessitent de ce fait un entretien méticuleux et régulier de votre part ;

N'utilisez pas les canalisations d'eau pour la mise à la terre des appareils électriques ;

Ce document ne peut prendre en compte les situations particulières et les impondérables pouvant survenir ; N'hésitez pas à prendre contact avec l'exploitant du réseau, la collectivité, la DDASS pour signaler toute anomalie affectant la qualité du service.

Pour avoir une information réactualisée (derniers résultats sur votre commune) ; consultez le site

http://aquitaine.sante.gouv.fr/pageshtml/sante/eaux_conso_communes09.htm

La qualité des eaux destinées à la consommation humaine est régie par le code de la Santé publique (Art L.1321-1 à L.1321-68). Ce texte indique notamment les procédures administratives applicables (autorisation sanitaire), les obligations en matière de protection des captages, de conception et d'entretien des réseaux, les normes qualitatives ainsi que l'organisation du contrôle sanitaire.

Ce contrôle est assuré par le service Santé-Environnement de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, aux captages (eau brute), en départ de station de traitement (eau traitée) ainsi qu'en distribution chez l'abonné.

La personne publique ou privée responsable de la distribution (collectivité ou exploitant) doit également au titre de son autocontrôle mettre en place un suivi complémentaire.

- Les fréquences d'analyses sont établies en fonction de la taille de la collectivité et le débit des captages.
- Le type d'analyse, quant à lui est fonction du lieu de prélèvement.

A partir de l'ensemble des résultats analytiques ainsi disponibles, une synthèse annuelle vous est adressée par l'intermédiaire de MAIRIE DE LA CHAPELLE-AUBAREIL qui a en charge la distribution de l'eau et ce par le biais de sa facturation.

Qualité bactériologique

Nbre d'analyses	% analyses conformes	Nbre analyses non conformes
4	100	0

Elle est évaluée par la recherche de bactéries qui indiquent, par leur présence, une contamination survenue au niveau de la ressource ou sur le réseau (vulnérabilité du captage, défaillance du traitement, problème particulier en distribution). De tels événements sont généralement rares et de faible ampleur (faible contamination, impact géographique limité) et font l'objet de corrections rapides. La désinfection des eaux avant distribution doit garantir le respect de cette qualité, la présence d'une teneur en chlore résiduel raisonnable sur l'ensemble du réseau de distribution permet également de vérifier rapidement qu'aucun dysfonctionnement sérieux n'est à craindre.

Qualité Physico-chimique

Nbre d'analyses	% analyses conformes	Nbre analyses non conformes
4	100	0

Les analyses physico-chimiques permettent de suivre la présence d'éléments en relation avec la structure naturelle de l'eau(*), mais aussi les substances indésirables (**), les éléments toxiques, etc.

Tous les paramètres analysés ne peuvent être présentés dans ce bilan succinct. Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez consulter les bulletins d'analyse qui doivent être affichés en mairie ou bien contacter les exploitants, les collectivités ou bien la D.D.A.S.S.

	Température *	PH *	Conductivité A 25°C*	Calcium *	Magnésium *	Chlorures *	Sulfates *	Dureté (TH) *
Valeur moyenne	14,4	7,4	610,0	100,0	1,5	11,0	6,0	30,6
Norme et unité	25°C	6.5<pH<9	180<cdt<1000µs/cm	mg/l	mg/l	250 mg/l	250 mg/l	°F

	Fluor	Fer total **	Aluminium total	Nitrates **	Turbidité **	Chlore résiduel
Valeur moyenne	0			21,8	0,2	0,4
Norme et unité	1,5 mg/l	200 µg/l	200 µg/l	50 mg/l	2 nfu	mg/l

Fluor : A faible concentration, ce paramètre joue un rôle dans la prévention des caries dentaires. La consommation de sel fluoré n'est conseillée que pour des teneurs inférieures à 0,5 mg/l. Au-dessus de cette valeur, elle est à proscrire.

Turbidité : Paramètre représentatif des matières en suspension (souvent de l'argile).

Fer et Aluminium : Représentatif du réseau ou de réactifs utilisés pour la potabilisation ou en relation avec la turbidité.

Plomb : Peut être présent dans l'habitat ancien (réseau intérieur) ; Sur le plan départemental, il ne subsiste plus que sur 5 % des branchements publics (Les campagnes annuelles de renouvellement visent à la suppression totale de ces branchements d'ici 2013).

En cas de dépassement des normes, une enquête est immédiatement effectuée, en collaboration avec le distributeur d'eau (vérification des valeurs obtenues, nouvelle analyse, recherche des causes), mise en place des actions correctrices, suivi de l'évolution de la situation, information du public adaptée à chaque situation).

Conseils

Après quelques jours d'absence, purger votre réseau intérieur ;

Si vous conservez votre eau en carafe ou en bouteille, maintenez la au frais, pas plus de deux jours ;
Les traitements complémentaires (adoucisseur, « purificateurs ») sont en général inutiles sur l'eau froide ; installés sous votre responsabilité, ils nécessitent de ce fait un entretien méticuleux et régulier de votre part ;

N'utilisez pas les canalisations d'eau pour la mise à la terre des appareils électriques ;

Ce document ne peut prendre en compte les situations particulières et les impondérables pouvant survenir ; N'hésitez pas à prendre contact avec l'exploitant du réseau, la collectivité, la DDASS pour signaler toute anomalie affectant la qualité du service.

Pour avoir une information réactualisée (derniers résultats sur votre commune) ; consultez le site

http://aquitaine.sante.gouv.fr/pageshtml/sante/eaux_conso_communes09.htm

LA CHAPELLE AUBAREIL

457 habitants

- 1 Borne à papier pour 152 habitants (SICTOM = 127 habitants)
- 1 Borne à verre pour 114 habitants (SICTOM = 109 habitants)
- 1 bac OM pour 8 Hab (SICTOM = 12 habitants)
- 1 bac CS pour 8 hab (SICTOM = 11 habitants)

1 tournée = 32 kms en Complet et 4 kms en Bourg
 1988 Kms/An
 4.35 Kms/Hab/An (SICTOM = 4,1 km/hab/an)

Hiver (15/09 au 14/06): OM = 1 semaine /2 en Complet +
 1 semaine /2 en Bourg et = 1 semaine /2
 Été (15/06 au 14/09): OM = 1/ semaine Complet + 1/ semaine Bourg et = 1 semaine /2

Poids (en Tonne)

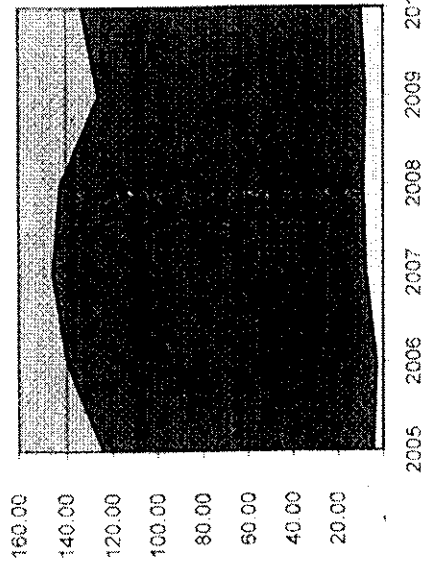
	Ordures	Tri
2005	119.20	4.46
2006	136.38	3.02
2007	137.93	7.44
2008	133.50	8.66
2009	117.84	7.64
2010	123.26	9.66

estimations

Ratio: Kg/hab/an

	OM		CS	
	2009	2010	2009	2010
commune	264	270	17	21
sictom	391	383	19	20
département	293	289	24	24

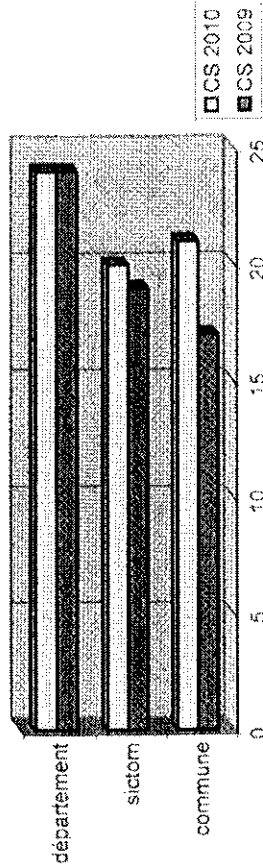
estimations pour 2010



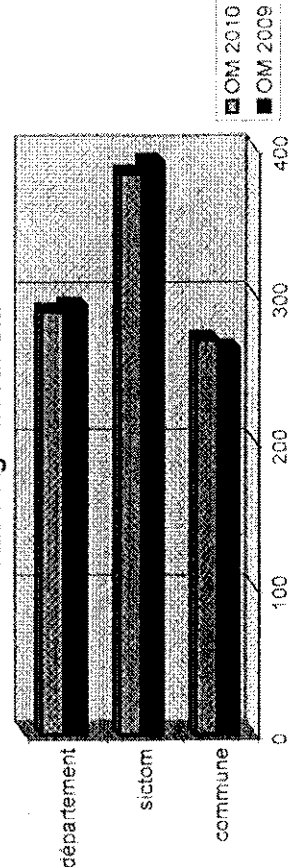
Taux de Refus 2009
 Taux de Refus 2010

7.50%
 6.90%

Ratio Kg/Hab/An CS



Ratio Kg/Hab/An OM



CNI et PASSEPORTS – TABLEAU RECAPITULATIF DES PIÈCES A FOURNIR

DIFFÉRENTES HYPOTHÈSES

	Première demande d'une CNI ou d'un passeport		Renouvellement d'une CNI ou d'un passeport		Renouvellement d'une CNI ou d'un passeport		Renouvellement d'une CNI ou d'un passeport à la suite d'une perte ou d'un vol		
	Cas général	Cas particulier où le demandeur peut présenter un autre titre sécurisé	Cas particulier où le demandeur peut présenter un autre titre non sécurisé	Renouvellement d'une CNI plastifiée ou d'un passeport électronique ou biométrique	Renouvellement d'une CNI ou d'un passeport non sécurisé à une personne qui détient aussi un titre sécurisé	Renouvellement d'une CNI ou d'un passeport à une personne qui n'a ni CNI plastifiée, ni passeport électronique, ni passeport biométrique	Le titre perdu ou volé est un passeport biométrique	Le demandeur peut présenter un autre titre sécurisé que celui qui est perdu ou volé : CNI plastifiée, passeport électronique ou biométrique	Autres cas (aucun titre sécurisé n'est produit, et le titre perdu ou volé n'est pas un passeport biométrique)
Pièces élémentaires - formulaire CERFA - photographies - justificatif de domicile ou de résidence - timbre fiscal (le cas échéant)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Justificatif de l'état civil	X								
Justificatif de nationalité française	X	<u>Non nécessaires</u> (sauf dans les cas où le justificatif d'état civil suffit à attester la nationalité)	<u>Non nécessaires</u> (la présentation du titre sécurisé en tient lieu)	<u>Non nécessaires</u> (la présentation du titre à renouveler en tient lieu)	<u>Non nécessaires</u> (la présentation du titre sécurisé en tient lieu)	<u>Non nécessaires</u> (car le titre est référencé sur la base TES)		<u>Non nécessaires</u> (la présentation du titre sécurisé en tient lieu)	<u>Non nécessaires</u> (sauf titre périmé depuis plus de 2 ans (car impossible de vérifier l'authenticité du titre présenté – à traiter comme une première demande))
Déclaration de perte ou de vol						X	X	X	X